

Date d'édition/ Date de révision : 02.01.2023
Date de la précédente édition : 02.02.2021
Version : 8.0



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nitrakal

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Nitrakal
Code du produit : PZ027L
Type de produit : Liquide

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.
Formulation professionnelle de produits fertilisants.
Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre.
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ.
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.

Utilisations non recommandées : Autre industrie non spécifiée

Raison : Du fait du manque d'expérience ou de données, le fournisseur ne peut pas approuver cette application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse : Yara Tertre SA/NV
Rue : Rue de la Carbo
Nombre : 10
Code postal : 7333
Ville : Tertre
Pays : Belgique
Numéro de téléphone : + 31(0)10 44 52 000
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sdsfertde@yara.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence**Organisme de conseil/centre antipoison national**

Nom : Antigifcentrum / Centre Antipoison
Numéro de téléphone : +32 (0) 70 245 245
Heures ouvrables : 24h

Fournisseur

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : +44 1235 239 670 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange.**

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Met. Corr. 1, H290
 Acute Tox. 3, H331
 Skin Corr. 1A, H314
 Eye Dam. 1, H318

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention : P280 Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P260 Ne pas respirer les gaz ou vapeurs.
 P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Intervention : P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
 P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 P338 Enlever les lentilles de contact si la victime

	en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304	EN CAS D'INHALATION:
P340	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353	Rincer la peau à l'eau.

Ingrédients dangereux : acide nitrique [C ≤ 70%]

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Corrosif pour les voies respiratoires.

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Applicable, Tableau 3.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

Informations complémentaires : Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
acide nitrique [C ≤ 70%]	REACH #: 01-2119487297-23 CE : 231-714-2 CAS : 7697-37-2 Index: 007-030-00-3	>= 35 - <= 45	Met. Corr. 1, H290 Ox. Liq. 3, H272 Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 EUH071	Ox. Liq. 3, H272: >= 65 % Met. Corr. 1, H290: >= 5 % ETA [inhalation (vapeurs)] = 2,65 mg/l Skin Corr. 1A, H314: >= 20 % Skin Corr. 1B, H314: 5 - < 20 % Skin Irrit. 2, H315: 1 - < 5 % Eye Dam. 1, H318: >= 3 % Eye Irrit. 2, H319: 1 - < 3 % EUH071: >= 13 %	[1] [2]
nitrate de potassium	REACH #: Exclu CE : 231-818-8 CAS : 7757-79-1	>= 10 - <= 15	Ox. Sol. 3, H272	-	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée comme constituant un danger physique, pour la santé ou pour l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce

produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin.

- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales, Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac., Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Non identifié.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Réagit violemment au contact de l'eau. Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Acide. Dans un incendie, la décomposition peut produire des gaz et fumées toxiques.
- Produits de combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement

dangereux comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote, ammoniac, Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits., En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Élimination par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Impropre à la consommation humaine ou animale.

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Nettoyer rapidement tout déversement pour éviter d'endommager les matériaux à proximité.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer

dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef. Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
H2	50 t	200 t

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acide nitrique [C ≤ 70%]	Valeurs Limites (2007-06-07). STEL 2,6 mg/m ³ 1 ppm UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (2006-02-01). STEL 2,6 mg/m ³ 1 ppm

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :

Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)

Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)

Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)

Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide nitrique [C ≤ 70%]	DNEL	Court terme Inhalation	2,6 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	2,6 mg/m ³	Opérateurs	Local

PNEC

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
nitrate de potassium	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	18 mg/l	Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Recommandé: Lunettes étanches bien ajustées, Europe; CEN: EN166,

Protection de la peau

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.
4 - 8 heures (temps avant transpercement) : Viton®, néoprène
1 - 4 heures (temps avant transpercement) : PVC
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Recommandé
masque complet
filtre de gaz acides (Type E)
Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.
Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)** : 

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide (Liquide)				
Couleur	: Incolore.,				
Odeur	: Sulfureux. Légère.				
Point de fusion/point de congélation	: < 5 °C				
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: > 111 °C				
Inflammabilité	: Ininflammable.				
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Seuil minimal: Non applicable. Seuil maximal: Non applicable.				
Point d'éclair	: Non applicable.				
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable.				
Température de décomposition	: Non applicable.				
pH	: < 1 [Conc. (% poids / poids): 100 g/l]				
Viscosité	: Cinématique Non applicable. e:				
Miscibilité avec l'eau	: Miscible dans l'eau.				
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable.				
Pression de vapeur	: <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des composants</th> <th>Pression de vapeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>acide nitrique [C ≤ 70%]</td> <td>61 hPa (@ 20 °C)</td> </tr> </tbody> </table>	Nom des composants	Pression de vapeur	acide nitrique [C ≤ 70%]	61 hPa (@ 20 °C)
Nom des composants	Pression de vapeur				
acide nitrique [C ≤ 70%]	61 hPa (@ 20 °C)				
Densité relative	: 1,32 @ 20 °C				
Densité de vapeur relative	: < 1 [Air = 1]				
Propriétés explosives	: Non explosif.				
Propriétés comburantes	: Non comburant. UN Manual of Tests and Criteria, Section 34.4.				

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne	: Non applicable.
--------------------------------------	-------------------

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1 Réactivité</u>	: Peut être corrosif pour les métaux.Jugement expert
<u>10.2 Stabilité chimique</u>	: Le produit est stable.
<u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<u>10.4 Conditions à éviter</u>	: Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.

10.5 Matières incompatibles : Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : alcalis, les matières combustibles, matières réductrices, les métaux, les substances organiques, les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
acide nitrique [C ≤ 70%]				
	OECD 403 CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	2,65 mg/l	4 h
nitrate de potassium				
	DL50 Voie orale	Rat	2.000 mg/kg	Non applicable.
	DL50 Voie cutanée	Rat	> 5.000 mg/kg	Non applicable.

Conclusion/Résumé : Toxique par inhalation.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale	Voie cutanée	Inhalation (gaz)	Inhalation (vapeurs)	Inhalation (poussières et brouillards)
Nitrakal	N/A	N/A	N/A	7 mg/l	N/A
acide nitrique [C ≤ 70%]	N/A	N/A	N/A	2,65 mg/l	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
nitrate de potassium				
	OECD 404 Peau	Lapin	Non irritant.	

Conclusion/Résumé

Peau : Corrosif pour la peau.
Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Respiratoire : Corrosif pour les voies respiratoires.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Corrosif.
Respiratoire : Corrosif.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
acide nitrique [C ≤ 70%]				
	OECD 422 Voie orale	Rat	Effets sur la fertilité- Négatif Développement- Négatif > 1500 mg/kg	28 jours

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures. La vapeur irrite fortement les yeux et le système respiratoire. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante et difficultés respiratoires, asthme

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales, Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac., Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Provoque de graves brûlures.

Effets potentiels différés : dyspnée/difficulté respiratoire

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Provoque de graves brûlures.

Effets potentiels différés : dyspnée/difficulté respiratoire
nécrose de la peau

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
acide nitrique [C ≤ 70%]				
	OECD 422 Sub-aigüe NOAEL Voie orale	Rat	1.500 mg/kg	28 jours

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur ou via l'allaitement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres effets : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicocinétique

Absorption : Rapidement absorbé.

Distribution : Non disponible.

Métabolisme : La substance chimique et ses métabolites sont excrétés en totalité et ne s'accumulent pas dans l'organisme.

Élimination : Ce produit a un potentiel de bioaccumulation faible.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien : Non disponible.

11.2.2 Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition
acide nitrique [C ≤ 70%]				
	Aiguë CL50 Eau de mer	Poisson	> 100 mg/l	96 h
	Aiguë CL50 Eau de mer	Daphnie	180 mg/l	48 h
	OECD 209	Boues activées	> 1.000 mg/l	3 h

	Aiguë CE50 Boues activées			
nitrate de potassium				
	OECD 203 Aiguë CL50 Eau douce	Poisson	> 100 mg/l	96 h
	Aiguë CE50 Eau douce	Daphnie	490 mg/l	48 h
	Aiguë CE50 Eau de mer	Algues	> 1.700 mg/l	240 h

Conclusion/Résumé : Le produit n'est pas sensé causer d'effets sur l'environnement, s'il est utilisé correctement selon les recommandations.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Facilement biodégradables par les plantes et le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
acide nitrique [C ≤ 70%]	-0,21	Non applicable.	faible

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables

par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
06 01 05*	acide nitrique et acide nitreux

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	2031	2031	2031	2031
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE NITRIQUE	ACIDE NITRIQUE	NITRIC ACID	NITRIC ACID
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8 	8 	8 	8 
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

Informations complémentaires

ADR/RID : **Numéro d'identification du danger** 80
Code tunnel (E)

ADN : **Code danger** N3
IMDG : **Code IMDG, Groupe de séparation** SG1A

Programmes d'urgence ("EmS") F-A, S-B

IATA	:							
Remarque	:	Remarks re ADN: Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas de transport par navire-citerne.						
<u>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	:	Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.						
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		<table> <tr> <td>Nom d'expédition</td> <td>:</td> <td>Nitric acid (less than 70%)</td> </tr> <tr> <td>Remarques</td> <td>:</td> <td>Cargaisons liquides en vrac Type de navire: 2 Catégorie de pollution: Y</td> </tr> </table>	Nom d'expédition	:	Nitric acid (less than 70%)	Remarques	:	Cargaisons liquides en vrac Type de navire: 2 Catégorie de pollution: Y
Nom d'expédition	:	Nitric acid (less than 70%)						
Remarques	:	Cargaisons liquides en vrac Type de navire: 2 Catégorie de pollution: Y						

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Règlement UE (CE) n° : Applicable, Tableau 3.**1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux****Autres Réglementations UE****Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Aucun des composants n'est répertorié.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Aucun des composants n'est répertorié.

les polluants organiques persistants

Aucun des composants n'est répertorié.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger**Catégorie**

H2

Autres réglementations : l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Réglementations nationales

Règlement relatif aux produits biocides : Non applicable.

Remarques : A notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Terminé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- N/A = Non disponible
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- SGG = Groupe de séparation
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
- bw = Masse corporelle

Principales sources de données :

- EU REACH ECHA/IUCLID5 CSR.
- National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
- Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.
- Regulation (EC) No 1272/2008 Annex VI.

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Met. Corr. 1, H290	Jugement expert
Acute Tox. 3, H331	Méthode de calcul
Skin Corr. 1A, H314	Jugement expert
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essai

Texte intégral des mentions H abrégées

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Met. Corr. 1	SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
Ox. Liq. 3	LIQUIDES COMBURANTS - Catégorie 3
Ox. Sol. 3	MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 3
Skin Corr. 1A	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A

Commentaires lors de la révision : La fiche de données de sécurité a été révisée conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission.

Date d'impression : 07.02.2023
Date d'édition/ Date de révision : 02.01.2023
Date de la précédente édition : 02.02.2021
Version : 8.0
Élaborée par : Product Stewardship and Compliance (PSC).

|| Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.



**Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) -
Scénario d'exposition/Instructions de sécurité :**

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Nom du produit : Nitrakal

Scénario d'exposition/Instructions de sécurité : Les scénarios d'exposition relatifs aux risques de corrosion et d'irritation ne sont pas joints en annexe, les informations importantes quant à une utilisation sûre figurent à la section 8. Les scénarios d'exposition pertinents pour chaque risque supplémentaire engendrant une classification sont joints en annexe.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 – Titre

Titre court du scénario d'exposition : Yara - Acide nitrique ... % acide nitrique - Industriel, Distribution, Formulation

Nom de l'utilisation identifiée : Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de fertilisants.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC02

Secteur de marché par type de produit chimique : PC12, PC14, PC15, PC20, PC35, PC37

Secteur d'utilisation finale : SU10

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation : Non.

Numéro du SE : 000000006109-1/2016-12-20

Section 2 – Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Caractéristiques du produit	:	Dans des préparations aqueuses.
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	:	< 100 %
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées	:	Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les stations d'épuration.
Traitement adapté des déchets	:	Ajustement du pH

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Chaque PROC représente des processus de travail, mais n'est pas utilisé pour évaluer l'exposition au travail.

Caractéristiques du produit	:	Acides matières corrosives
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	:	Scénario contributif: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08b, PROC09, PROC15 < 100 % Scénario contributif: PROC04, PROC05, PROC08a < 70 %
État physique	:	Liquide. Solution aqueuse
Fréquence et durée de l'utilisation	:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Domaine d'utilisation :	:	Utilisation interne et externe
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	:	Sol résistant aux acides, Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé., Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés., Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Le matériau recommandé pour les réservoirs, les

réipients et les accessoires est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone., Ne pas utiliser de métal, d'acier au carbone ni de polypropylène

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur

: Émissions négligeables dans l'air, car le procédé fonctionne en système confiné., Dans la mesure du possible, l'exposition des travailleurs doit être réduite au minimum.

Suivre les procédures standard, dans des conditions contrôlées, Utiliser des équipements dédiés., Manipuler précautionneusement la substance pour minimiser les rejets., Éviter les éclaboussures., brouillard, vapeur et aérosol

Si la substance n'est pas contenue dans un système clos, :

Manipuler le produit sous une hotte ou sous un dispositif de ventilation locale., ou, Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Systèmes de contrôle automatique intégrés

: Utiliser des moniteurs NOx fixes et/ou portables sur le lieu de travail, pour vérifier que les niveaux de NOx normaux restent bien en deçà de la limite d'exposition., Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Mesures de contrôle de ventilation

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Utilisation en intérieur:

Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure), Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

: Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.

Limiter les activités manuelles., Les activités doivent uniquement être exécutées par le personnel formé/autorisé., Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions., Vérifier que les mesures de contrôle sont régulièrement inspectées et entretenues., Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines., Vérifier que les équipements de protection individuelle sont disponibles et utilisés conformément aux instructions.

S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement

des postes de travail.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
Nettoyage régulier de la zone de travail
- Protection individuelle** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Vérifier que tout contact cutané direct est évité., Porter des vêtements de protection contre les acides., Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude., Type EN 166
Si des sprays ou de fines gouttes sont susceptibles de se former, porter une combinaison de sécurité chimique adéquate résistante aux acides, avec le respirateur/casque fournis.
Recommandé, caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré
Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).
- Protection respiratoire** : En cas de risque d'exposition, Porter un équipement de protection respiratoire:
appareil de protection respiratoire intégré, ou, masque complet, et, filtre de gaz acides (Type E), Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Section 3 – Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Mesures sur le lieu de travail

Estimation d'exposition et référence à sa source : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 – Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Non applicable.

Santé : Respectez les consignes de sécurité., Les données de surveillance sur le lieu de travail peuvent également servir à évaluer l'exposition actuelle sur le lieu de travail. Elles pourront également être utilisées par la suite pour alléger les exigences en matière de protection respiratoire, à condition que les niveaux d'exposition ne dépassent pas les doses dérivées sans effet (DNEL)., Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative., et, Limites d'exposition professionnelle

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé : PROC01 - Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes
 PROC02 - Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC03 - Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC04 - Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 PROC05 - Mélange dans des processus par lots
 PROC08a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
 PROC08b - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 PROC09 - Transfert de substance ou mélange dans de petits

	contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	: ERC02 - Formulation dans un mélange
Secteur de marché par type de produit chimique	: PC12 - Engrais PC14 - Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20 - Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC35 - Produit de lavage et de nettoyage PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
Secteur d'utilisation finale	: SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario d'exposition : Yara - Acide nitrique ... % acide nitrique - Professionnel, Engrais.

Nom de l'utilisation identifiée : Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre.
Formulation professionnelle de produits fertilisants.
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé	: PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC11, PROC13, PROC15
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	: ERC08b, ERC08e
Secteur de marché par type de produit chimique	: PC12
Secteur d'utilisation finale	: SU01
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation	: Non.
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation	: Non.

Numéro du SE	: 000000006112-1/2016-12-20
---------------------	-----------------------------

Section 2 – Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Comme aucun danger pour l'environnement n'a été identifié ; aucune caractérisation des risques ni évaluation de l'exposition liées à l'environnement n'ont donc été réalisées.

Caractéristiques du produit	: Dans des préparations aqueuses.
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: < 70 %
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées	: Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les stations d'épuration.
Traitement adapté des déchets	: Ajustement du pH

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Chaque PROC représente des processus de travail, mais n'est pas utilisé pour évaluer l'exposition au travail.

Caractéristiques du produit	: Acides matières corrosives
------------------------------------	------------------------------

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Scénario contributif: PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15 < 70 % < 0,2 %
État physique	: Liquide. Solution aqueuse
Fréquence et durée de l'utilisation	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Domaine d'utilisation :	: Utilisation interne et externe
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	: Sol résistant aux acides, Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé., Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés., Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.Le matériau recommandé pour les réservoirs, les récipients et les accessoires est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone., Ne pas utiliser de métal, d'acier au carbone ni de polypropylène
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	: Émissions négligeables dans l'air, car le procédé fonctionne en système confiné., Dans la mesure du possible, l'exposition des travailleurs doit être réduite au minimum. Suivre les procédures standard, dans des conditions contrôlées, Utiliser des équipements dédiés., Manipuler précautionneusement la substance pour minimiser les rejets., Éviter les éclaboussures., brouillard, vapeur et aérosol Si la substance n'est pas contenue dans un système clos, : Manipuler le produit sous une hotte ou sous un dispositif de ventilation locale., ou, Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	: Utiliser des moniteurs NOx fixes et/ou portables sur le lieu de travail, pour vérifier que les niveaux de NOx normaux restent bien en deçà de la limite d'exposition., Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.
Mesures de contrôle de ventilation	: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Utilisation en intérieur: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 10 renouvellements d'air par heure), Si

les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition

: Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.

Limiter les activités manuelles., Les activités doivent uniquement être exécutées par le personnel formé/autorisé., Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions., Vérifier que les mesures de contrôle sont régulièrement inspectées et entretenues., Assurer l'inspection, le nettoyage et l'entretien réguliers des équipements et des machines., Vérifier que les équipements de protection individuelle sont disponibles et utilisés conformément aux instructions.

S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.
Nettoyage régulier de la zone de travail

Protection individuelle

: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Vérifier que tout contact cutané direct est évité., Porter des vêtements de protection contre les acides., Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude., Type EN 166
Si des sprays ou de fines gouttes sont susceptibles de se former, porter une combinaison de sécurité chimique adéquate résistante aux acides, avec le respirateur/casque fournis.
Recommandé, caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré
Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements

de protection individuelle).

Protection respiratoire : En cas de risque d'exposition, Porter un équipement de protection respiratoire: appareil de protection respiratoire intégré, ou, masque complet, et, filtre de gaz acides (Type E), Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Section 3 – Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Mesures sur le lieu de travail

Estimation d'exposition et référence à sa source : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.
Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Section 4 – Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Non applicable.

Santé : Respectez les consignes de sécurité., Les données de surveillance sur le lieu de travail peuvent également servir à évaluer l'exposition actuelle sur le lieu de travail. Elles pourront également être utilisées par la suite pour alléger les exigences en matière de protection respiratoire, à condition que les niveaux d'exposition ne dépassent pas les doses dérivées sans effet (DNEL)., Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative., et, Limites d'exposition professionnelle

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé	:	PROC05 - Mélange dans des processus par lots PROC08a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC08b - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	:	ERC08b - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC08e - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Secteur de marché par type de produit chimique	:	PC12 - Engrais
Secteur d'utilisation finale	:	SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche